

Fondation Caritas Luxembourg

Comptes annuels
pour l'exercice social clôturé au
31 décembre 2019
et rapport du réviseur
d'entreprises agréé

29, rue Michel Welter
L-2730 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg G.0000038

Contenu	Page(s)
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	1 – 3
Comptes annuels	
Bilan	4 - 5
Compte de profits et pertes	6 - 7
Annexe aux comptes annuels	8 - 18

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Conseil d'Administration de
Fondation Caritas Luxembourg,
29, rue Michel Welter
L-27300 Luxembourg

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Fondation Caritas Luxembourg (la « Fondation ») comprenant le bilan au 31 décembre 2019 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Fondation conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le « Rapport d'activités 2019 » mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à l'égard du « Rapport d'activités 2019 ».

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :



Building a better
working world

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Fondation à cesser son exploitation
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Yves Even

Luxembourg, le 9 mars 2020

Fondation Caritas Luxembourg

Bilan au 31 décembre 2019

	Note(s)	2019 EUR	2018 EUR
ACTIF			
Actif immobilisé		10,389,371.69	10,704,583.86
Immobilisations incorporelles	2.2, 3	51,483.21	81,617.66
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux		51,483.21	81,617.66
Immobilisations corporelles	2.2, 3	10,337,888.48	10,622,966.20
Terrains et constructions		9,907,917.22	10,165,646.95
Installations techniques et machines		321,802.48	321,984.82
Autres installations, outillage et mobilier		108,168.78	135,334.43
Actif circulant		22,037,470.65	19,583,848.64
Stocks	2.3	15,322.23	13,408.87
Produits finis et marchandises		15,322.23	13,408.87
Créances	2.4, 4	3,814,729.61	4,004,083.67
Autres créances		3,814,729.61	4,004,083.67
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		3,814,729.61	4,004,083.67
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		18,207,418.81	15,566,356.10
Comptes de régularisation	2.11	28,720.49	27,274.48
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		32,455,562.83	30,315,706.98

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels.

Fondation Caritas Luxembourg

Bilan au 31 décembre 2019 (suite)

	Note(s)	2019 EUR	2018 EUR
FONDS PROPRES ET PASSIF			
Fonds propres	2.5, 5	10,970,137.18	11,074,970.93
Fonds associatifs		4,394,902.32	4,394,902.32
Réserves		1,345,501.70	1,260,971.37
Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur			
<i>Autres réserves disponibles</i>		<i>1,345,501.70</i>	<i>1,260,971.37</i>
Résultat de l'exercice		24,150.96	84,530.33
Subventions d'investissement en capital	2.6, 3, 5	5,205,582.20	5,334,566.91
Fonds dédiés	2.8, 12	16,130,921.55	14,317,626.69
Provisions	2.10, 6	2,571,180.91	2,326,028.72
Autres provisions		2,571,180.91	2,326,028.72
Dettes	2.7	2,749,212.37	2,535,005.28
Autres dettes		2,749,212.37	2,535,005.28
a) Dettes fiscales		313,491.59	322,166.22
b) Dettes au titre de la sécurité sociale		311,119.10	343,160.96
c) Autres dettes	7	2,124,601.68	1,869,678.10
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		<i>2,124,601.68</i>	<i>1,869,678.10</i>
Comptes de régularisation	2.11	34,110.82	62,075.36
TOTAL DU BILAN (FONDS PROPRES ET PASSIF)		32,455,562.83	30,315,706.98

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels.

Fondation Caritas Luxembourg

Compte de profits et pertes pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019

	Note(s)	2019 EUR	2018 EUR
Charges			
Matières premières et consommables		892,642.10	851,057.53
Autres charges externes	8	2,629,488.83	2,410,892.18
Frais de personnel	9	10,561,252.41	10,361,990.17
a) Salaires et traitements		9,226,166.93	9,052,073.93
b) Charges sociales		1,335,085.48	1,309,916.24
i) couvrant les pensions		1,079,807.77	1,055,335.75
ii) autres charges sociales		255,277.71	254,580.49
Corrections de valeur	3	420,763.98	379,809.87
sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		420,763.98	379,809.87
<i>Dotations sur immobilisations incorporelles</i>		<i>37,014.05</i>	<i>31,283.57</i>
<i>Dotations sur immobilisations corporelles</i>		<i>383,749.93</i>	<i>348,526.30</i>
Autres charges d'exploitation	10, 12	22,176,220.68	16,669,434.90
Intérêts et autres charges financières		103.59	363.28
autres intérêts et charges financières		103.59	363.28
Autres impôts		-	75.00
Résultat de l'exercice		24,150.96	84,530.33
TOTAL CHARGES		36,704,622.55	30,758,153.26

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels.

Fondation Caritas Luxembourg

Compte de profits et pertes pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019

	Note(s)	2019 EUR	2018 EUR
Produits			
Chiffre d'affaires net	2.13	5,136,671.96	5,539,981.31
Autres produits d'exploitation	2.14	31,533,001.97	25,198,201.31
Autres intérêts et autres produits financiers		34,948.62	19,970.64
autres intérêts et produits financiers		34,948.62	19,970.64
TOTAL PRODUITS		36,704,622.55	30,758,153.26

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels.

Fondation Caritas Luxembourg

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019

Note 1 - Généralités

La Fondation Caritas Luxembourg (la « Fondation ») a été constituée pour une durée indéterminée en date du 3 octobre 1990 sous forme d'une fondation au sens de la loi modifiée du 21 avril 1928. Elle a le statut d'un établissement d'utilité publique et peut donc recevoir des dons fiscalement favorisés dans le chef des donateurs. La Fondation a adhéré au Code de bonne conduite de Don en Confiance Luxembourg asbl.

La Fondation définit son objet comme suit :

(1) La Fondation s'engage au service de la diaconie de l'Eglise catholique pour la lutte contre toutes les formes de pauvreté, les fléaux sociaux, les maladies et les misères humaines au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ;

(2) La Fondation peut d'une façon générale aider et assister moralement ou matériellement des établissements, associations, œuvres et personnes poursuivant un objet similaire au sien.

Son action s'oriente selon la vision chrétienne de l'homme, les valeurs de l'Evangile et la doctrine sociale de l'Eglise catholique. Dans le cadre de ses activités, la Fondation dispense son aide aux hommes et aux femmes indépendamment de toutes considérations d'ordre idéologique, philosophique ou religieux. Les bénéficiaires de ses services ont droit à la protection de leur vie privée ainsi qu'au respect de leurs convictions philosophiques ou religieuses.

La Fondation pourra s'associer au plan national et international avec d'autres organismes poursuivant un but similaire.

Dans ce contexte elle peut effectuer toutes les opérations généralement quelconques susceptibles de contribuer à réaliser ou à faciliter l'accomplissement de son objet.

Au 31 décembre 2019, la Fondation Caritas Luxembourg dispose de bureaux de représentation dans 3 pays, à savoir le Laos, le Tadjikistan et le Sud Soudan.

Le siège social de la Fondation est établi au L-2730 Luxembourg, 29, rue Michel Welter.

Note 2 - Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Fondation ont été préparés conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels tels que définis dans la loi modifiée du 19 décembre 2002.

Fondation Caritas Luxembourg

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019 (suite)

Note 2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Les principales règles comptables ainsi que les postes de bilan et compte de profits et pertes sont adaptés et reprennent de façon séparée les charges et les produits afin de refléter les spécificités d'une fondation.

2.1 Conversion des soldes en devises

La Fondation tient sa comptabilité en euros.

Les opérations courantes en devises autres qu'en euros (EUR) sont converties et comptabilisées aux cours en vigueur le jour de la transaction. Les actifs et passifs en devises sont convertis en EUR aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les gains et pertes de change réalisés et les pertes de change non-réalisées sont portés au compte de profits et pertes. Les gains de change non réalisés sont ignorés.

2.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation. Les taux utilisés sont les suivants :

Immeubles	2 %
Aménagements	10 %
Eléments de décoration	10 %
Installations techniques, de sécurité, matériel de bureau	20 %
Mobilier	10 %
Matériel de transport	25 %
Matériel et logiciels informatiques	33,33 %

Pour le projet Beggen, l'amortissement linéaire a été fixé à 2,13 % dans la mesure où le droit d'emphytéose avec la Ville de Luxembourg ne court plus que sur 47 ans, après réception de la construction en février 2017. Les terrains ne sont pas amortis.

2.3 Stocks

A la date de clôture, les stocks sont valorisés sur base de la méthode du dernier prix d'achat. Ces stocks sont liés à l'activité de gestion d'épiceries sociales.

2.4 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

2.5 Fonds propres

Les fonds propres se composent des fonds associatifs, des réserves, du résultat de l'exercice et des subventions d'investissement en capital. Les fonds associatifs se composent d'une dotation initiale ainsi que de dotations subséquentes à la création.

Fondation Caritas Luxembourg

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019 (suite)

Note 2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Les réserves sont mouvementées par l'affectation du résultat de l'exercice par des dotations (suite à des legs), par des prélèvements, le cas échéant, pour couvrir des pertes de l'exercice, ou par des prélèvements divers sur décision du Conseil d'Administration.

2.6 Subventions d'investissement en capital

Les subventions reçues de l'Etat luxembourgeois relatives au financement d'un investissement sont inscrites au passif pour leur valeur initiale. Elles sont amorties selon le même principe et sur la même durée que l'actif auquel elles se rapportent.

2.7 Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

2.8 Fonds dédiés

Les dons et subventions reçus au cours de l'année pour des projets en cours sont respectivement comptabilisés dans le Chiffre d'affaires net « Cotisations, dons et collectes » et dans les autres produits d'exploitation « Participation aux frais d'exploitation ». A la fin de l'exercice, la partie non utilisée est reprise sous Fonds dédiés. L'année suivante, en cas d'utilisation, cette partie est comptabilisée dans les autres produits d'exploitation sous « Reprises de ressources non utilisées N-1 ». Dans le poste de Fonds dédiés figurent également des legs et donations immobiliers qui sont utilisés par la Fondation afin de réaliser son objet social. Ils sont reconnus comptablement à la date de l'arrêté ministériel autorisant leur acceptation. Ils sont amortis selon le même principe et sur la même durée que l'actif auquel ils se rapportent.

2.9 Comptabilisation des projets

Les avances de fonds versées aux partenaires sont comptabilisées en charges d'exploitation au moment du versement à ces partenaires. La date d'utilisation de ces fonds par les partenaires n'est pas connue.

La méthode de comptabilisation des projets directement réalisés par la Fondation ainsi que ceux gérés par les bureaux de la Fondation implique que les fonds dédiés aux projets futurs figurent aux comptes « Autres charges d'exploitation » .

2.10 Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Ce poste comprend également des provisions pour grosses réparations et entretiens pour réaliser les réparations et entretiens des années à venir.

Fondation Caritas Luxembourg

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019 (suite)

2.11 Comptes de régularisation

Aux comptes de régularisation de l'actif figurent les charges comptabilisées avant la date de clôture du bilan, mais imputables à un exercice ultérieur.

Aux comptes de régularisation du passif figurent les produits perçus avant la date de clôture du bilan, mais imputables à un exercice ultérieur.

2.12 Structure du compte de profits et pertes

La structure du compte de profits et pertes reprend de façon séparée les charges et les produits afin de bien refléter l'activité de la Fondation.

2.13 Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net se compose principalement de loyers EUR 1,154,431.00 (en 2018 : EUR 914,830.00) et de cotisations, dons et collectes pour un montant de EUR 2,869,610.71 (en 2018 : EUR 3,519,789.19)

2.14 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se composent principalement de participation aux frais d'exploitation EUR 22,508,940.80 (en 2018 : EUR 19,722,543.27) et de reprise de ressources non utilisées N-1 d'un montant de EUR 3,797,689.54 (en 2018 : EUR 3,390,447.46).

Fondation Caritas Luxembourg

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019 (suite)

Note 3 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles se détaillent comme suit :

	Immobilisations incorporelles, concessions, brevets, licences, marques	Immobilisations corporelles	Total EUR
Valeurs brutes au début de l'exercice	221,654.75	16,882,624.89	17,104,279.64
Entrées au cours de l'exercice	6,879.60	97,575.48	104,455.08
Sorties au cours de l'exercice	-	-100,893.43	-100,893.43
Transferts de l'exercice		-29,250.00	-29,250.00
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	228,534.35	16,850,056.94	17,078,591.29
Corrections de valeur au début de l'exercice	140,037.09	6,259,658.69	6,399,695.78
Dotations de l'exercice	37,014.05	331,180.20	368,194.25
Reprises de l'exercice	-	-78,670.43	-78,670.43
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	177,051.14	6,512,168.46	6,689,219.60
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	51,483.21	10,337,888.48	10,389,371.69
Valeurs nettes à la fin de l'exercice précédent	81,617.66	10,622,966.20	10,704,583.86

Les immobilisations corporelles relatives aux bureaux de représentation se montent à EUR 98,377.00 (valeur nette comptable) pour l'exercice 2019 (en 2018, ce montant s'élevait à EUR 120,600.00).

Les subventions se rapportant aux immobilisations corporelles sont détaillées dans la note 5.

Fondation Caritas Luxembourg

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019 (suite)

Note 4 - Créances

Les autres créances se composent de la manière suivante :

	2019	2018
	EUR	EUR
Créances sur l'Etat	2,633,959.09	3,246,677.99
Créances sur la Commission Européenne	-	6,716.07
Créances diverses	1,060,745.82	679,241.83
Créances diverses sur la Confédération Caritas	29,300.00	7,300.00
Créances charges locatives	28,725.97	43,173.84
Créances en lien avec les bureaux de représentation	9,429.00	20,973.94
	3,762,159.88	4,004,083.67

Les créances sur l'Etat résultent principalement de la participation de l'Etat dans les conventions concernant le service Solidarité et Intégration, les moyens financiers pour les projets en cours et futurs de la Coopération Internationale ainsi que le remboursement des frais administratifs conventionnés.

Note 5 - Fonds Propres

	2019	2018
	EUR	EUR
Fonds associatifs	4,394,902.32	4,394,902.32
Réserves	1,345,501.70	1,260,971.37
Résultat de l'exercice	24,150.96	84,530.33
Subventions d'investissement en capital	5,205,582.20	5,334,566.91
	10,970,137.18	11,074,970.93

Pour certaines subventions de l'Etat, la Fondation s'est engagée vis-à-vis de l'Etat à rembourser ces subventions si les travaux sont arrêtés ou si, dans un certain délai, les bâtiments sont affectés à des fins autres que celles prévues initialement.

Fondation Caritas Luxembourg

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019 (suite)

Note 5 - Fonds Propres (suite)

Les subventions d'investissement provenant de l'Etat se détaillent comme suit (en EUR):

	Steinfort	Marjaashaff	RMR	Al. Kayser	Transporter Kombi	Beggen	TOTAL
Subventions brutes à l'ouverture de l'exercice	673,084.79	718,303.04	1,324,037.40	117,110.00	24,762.00	2,446,288.69	5,303,585.92
Subventions de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Ajustements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Subventions brutes à la fin de l'exercice	673,084.79	718,303.04	1,324,037.40	117,110.00	24,762.00	2,446,288.69	5,303,585.92
Corrections de valeur des exercices antérieurs	-296,157.28	-316,053.24	-238,326.72	-62,458.67	-24,762.00	-89,892.52	-1,027,650.43
Ajustements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Corrections de valeur de l'exercice	-13,461.70	-14,366.06	-26,480.75	-11,711.00	0.00	-48,740.20	-114,759.71
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	-309,618.98	-330,419.30	-264,807.47	-74,169.67	-24,762.00	-138,632.72	-1,142,410.14
Subventions nettes à la fin de l'exercice	363,465.81	387,883.74	1,059,229.93	42,940.33	0.00	2,307,655.97	4,161,175.78
Subventions nettes à la fin de l'exercice précédent	376,927.51	402,249.80	1,085,710.68	54,651.33	0.00	2,356,396.17	4,275,935.49

Le poste de subventions d'investissement en capital comprend également des legs et donations immobiliers qui sont utilisés en tant qu'actifs par la Fondation pour un montant de EUR 1,044,406.42 (en 2018 : EUR 1,058,631.42).

Fondation Caritas Luxembourg

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019 (suite)

Note 6 - Provisions

	2019	2018
	EUR	EUR
Provisions	<u>2,571,180.91</u>	<u>2,326,028.72</u>

Ce poste comprend notamment les provisions suivantes : une provision pour congés non pris de EUR 165,304.64 (EUR 197,146.55 en 2018), une provision pour heures mobiles de EUR 88,139.34 (EUR 0 en 2018), une provision pour impôts à payer sur un legs étranger de EUR 1,200,000.00 (EUR 1,200,000.00 en 2018) ainsi qu'une provision pour grosses réparations et entretiens de EUR 797,050.93 (EUR 797,050.93 en 2018).

Note 7 - Autres dettes

Les autres dettes se composent de la façon suivante :

	2019	2018
	EUR	EUR
Dettes diverses envers des tiers	332,541.43	1,402,276.33
Dettes envers la Commission Européenne	1,323,823.99	-
Dettes T.I. Steinfort/Mersch/Wiltz	210,400.34	178,510.87
Dettes charges locatives	67,169.58	75,371.41
Garanties retenues	167,002.00	131,162.00
Autres dettes	23,664.34	82,357.49
	<u>2,124,601.68</u>	<u>1,869,678.10</u>

Note 8 - Autres charges externes

Les autres charges externes se composent principalement de loyers et d'honoraires de consultance, d'experts et de formateurs.

Note 9 - Personnel

Effectif moyen de l'exercice

	2019	2018
Equivalent temps plein moyen	<u>137.07</u>	<u>132.20</u>

La Fondation a occupé 162 salariés (143.25 ETP) au 31 décembre 2019 (150 salariés/134.53 ETP au 31 décembre 2018).

Fondation Caritas Luxembourg

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019 (suite)

Note 9 - Personnel (suite)

L'effectif mentionné ne reprend que le personnel qui touche un salaire, à l'exclusion des collaborateurs bénévoles. Le personnel de la Fondation englobe les personnes qui sont immatriculées à la sécurité sociale luxembourgeoise.

Les salariés travaillant dans les bureaux de la Fondation, à savoir au Laos, au Tadjikistan et au Sud Soudan sont repris dans les comptes annuels de la Fondation Caritas Luxembourg sous « Autres charges d'exploitation – Dépenses dans le cadre de projets » (Note 10). Les salariés travaillant pour les bureaux à l'étranger sont sous contrat de travail local.

Frais de personnel	2019 EUR	2018 EUR
Salaires	9,825,065.80	9,609,046.87
Charges patronales	1,335,085.48	1,309,916.24
Récupération de salaires	(335,661.78)	(278,800.80)
Remboursement CNS	(263,237.09)	(278,172.14)
	10,561,252.41	10,361,990.17

Les rémunérations sont fixées sur base de la convention collective de travail pour les employés privés du secteur d'aide et de soins et du secteur social. Les rémunérations ne reprennent que les salariés qui sont inscrits à la sécurité sociale luxembourgeoise.

Les administrateurs ne touchent pas de rémunération ni d'autres avantages.

Note 10 - Autres charges d'exploitation

Les dépenses dans le cadre de projets comprennent principalement les dépenses engagées dans le cadre des projets nationaux, internationaux ainsi que les charges d'exploitation et frais de personnel des bureaux de représentation à l'étranger.

Les autres charges d'exploitation comprennent des dépenses dans le cadre de projets pour EUR 15,804,093.55 (en 2018 : EUR 12,265,853.13) et des dotations aux fonds dédiés pour projets futurs à réaliser pour un montant de EUR 5,590,983.40 (en 2018 : EUR 3,689,047.99).

Fondation Caritas Luxembourg

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019 (suite)

Note 11 - Engagements hors bilan

La Fondation s'est engagée à tenir la comptabilité de la centrale d'approvisionnement « Spëndchen ». Elle participera au déficit éventuel de cette entité juridique.

La Fondation s'est engagée contractuellement dans les domaines suivants :

- Contrats pluriannuels avec le Ministère des Affaires Etrangères et autres bailleurs de fonds, notamment l'Union Européenne ;
- Bureaux à l'étranger au Laos, Tadjikistan et Sud Soudan.

Fondation Caritas Luxembourg

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019 (suite)

Note 12 - Fonds disponibles pour projets futurs (Fonds dédiés)

Dénomination	01.01.2019	Collectes de fonds	Projets réalisés	Transferts	31.12.2019
Coopération internationale	4,481,047.93	18,627,429.63	-17,511,202.01		5,597,275.55
(a)					
aide étatique		8,305,770.62			
aide européenne		4,973,091.13			
dons		291,725.17			
autres		5,056,842.71			
Fonds pour projets immobiliers	666,476.37	20,001.00			686,477.37
Apport anciens legs	166,559.54				166,559.54
Fonds dédiés sur legs non encore affectés	507,332.54				507,332.54
Aide nationale	4,326,977.00	1,274,706.38	-1,139,204.39		4,462,478.99
dons		560,171.03			
autres		714,535.35			
Fonds pour projets à réaliser	142,620.05	602,476.69	-285,709.04		459,387.70
Dons libres	328,982.45	385,870.19	-126,773.25		588,079.39
Fonds à destination de financement de projets Caritas	3,658,608.64	1,150,000.00	-1,150,000.00		3,658,608.64
Aide aux autres organismes	39,022.17	25,343.48	-59,643.82		4,721.83
Total:	14,317,626.69	22,085,827.37	-20,272,532.51	-	16,130,921.55

(a) Le tableau comprend, entre autres, les projets directement réalisés par la Fondation ainsi que les projets mandatés par le Ministère des Affaires Etrangères et implémentés par d'autres bureaux de la Fondation établis à l'étranger (Sud Soudan, Laos et Tadjikistan).

La variation des Fonds dédiés entre le solde au 01.01.2019 et le solde au 31.12.2019 se trouve dans le compte de profits et pertes pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019 et plus précisément dans le poste « Reprises de ressources non utilisées N-1 » (produits) et le poste « Dotations aux fonds dédiés pour projets futurs » (charges). La différence de EUR 20,001 représente les « Fonds pour projets immobiliers ».